

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00360

Numéro SIREN : 542 065 479

Nom ou dénomination : PSA Automobiles SA

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2018 sous le numéro de dépôt 37798

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin à neuf heures trente, les actionnaires de la société PSA Automobiles SA, désignée en tête des présentes (ci-après la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au 7, rue Henri Sainte-Claire Deville à RUEIL-MALMAISON (92500), sur la convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre en date du 13 juin 2018.

Cinquième résolution - Fin de mandat d'un des Commissaires aux comptes suppléants

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte qu'en application de l'article L 823-1 alinéa 2 du Code de commerce (modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016), la Société n'est plus tenue de désigner un suppléant à la société ERNST & YOUNG et Autres dans la mesure où cette dernière n'est ni une personne physique ni une société unipersonnelle.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX, qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, et de ne pas désigner un nouveau Commissaire aux comptes en son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix,
est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités et publications, signer toutes pièces et déclarations, tous états, et généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix,
est adoptée à l'unanimité.

**Certifié Conforme
Le Directeur Général**



Xavier CHEREAU